

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2025

Le mardi 14 octobre 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mardi 7 octobre 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
45	10	11	13

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme DEGUERRY, M. DONZEL, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUILLET, M. GUINET, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LALLEMENT, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, M. TORRION, M. VAILLOUD, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : Mme ANTUNES, M. BENOIT, M. de LEMPS, M. DRUET, M. DUPONT Noël, M. FOUILLAND, M. KAYGISIZ, M. MARTINEZ, M. MILLET, Mme PITTI.

Absents : M. AKHLAFA, M. ARMETTA, M. DOCHE, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), M. HARMEL (pouvoir à M. MATZ), Mme COMUZZI (pouvoir à Mme RAVET), M. BOURGEAIS (pouvoir à M. EMIN), Mme COLLET (pouvoir à Mme EMIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à Mme LIEVIN), M. GUENRO (pouvoir à M. AUBOEUF), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. PERRAUD), M. LENSEL (pouvoir à M. THOMASSET), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme BEY), M. MOINE (pouvoir à M. MONACI), Mme SERRE (pouvoir à M. DONZEL).

=====

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme LIEVIN Karine, Secrétaire de séance.

Marché 2023-05 relatif aux travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur la RD12H à Maillat - Modification de marché N°1.

Rapporteur : M. DELAGNEAU

Dans le cadre de sa compétence Eau et Assainissement, Haut-Bugey Agglomération réalise des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et de renouvellement de conduites d'eau potable sur la RD12H et le lotissement En Boisset, sur la commune de Maillat (01430).

Ces travaux font l'objet du marché 2023-05, notifié le 02/05/2023 au groupement d'entreprises DUMAS TP (mandataire)/SNT/VINCENT TP pour un montant total initial de 2 379 966,50 € HT, soit 2 855 959,80 € TTC. Ce marché est composé d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tranche	Intitulé	Montant € HT	Délais
TF	TRANCHE FERME : Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement sur la RD12H – création d'un réseau d'eaux usées et renforcement du réseau d'eaux pluviales de la RD1084 jusqu'à la maison du contour + reprise des branchements d'eau potable le long de la RD12H	1 033 865,00 €	10 mois
TO1	TRANCHE OPTIONNELLE 1 : Renouvellement de la canalisation d'eau potable DN150 fonte sur la RD12H, de la RD1084 à la Maison du Contour	368 979,50 €	4 mois
TO2	TRANCHE OPTIONNELLE 2 : Travaux de mise en séparatif de la maison du contour jusqu'à la RD12 et travaux de mise en séparatif dans le lotissement En Boisset + renouvellement des réseaux d'eau potable (y compris reprise des branchements) dans le lotissement En Boisset	977 122,00 €	8 mois

Ce marché n'a pas fait l'objet de modification de marché.

Les aléas et optimisations techniques intervenus en cours de chantier ont entraîné une variation (augmentation ou diminution) dans la masse des travaux initialement prévue, liée à des modifications non substantielles du marché. En effet, les travaux sur les réseaux humides objets du présent marché ont été réalisés en coordination avec les travaux d'aménagements de voirie de la commune de Maillat. L'élargissement de l'emprise du projet communal et la modification de configuration d'un carrefour intervenues en cours d'exécution du marché ont nécessité une augmentation du linéaire de réseaux et branchements posés (eaux usées, eaux pluviales et eau potable). En revanche, les travaux d'aménagement de la commune de Maillat ayant pu s'enchaîner de manière optimale avec les travaux de réseaux humides d'HBA, il n'a pas été nécessaire de réaliser une partie des réfections des tranchées en enrobés, et les travaux de reprise de bordures, caniveaux et trottoirs ont été moins importants que prévu, entraînant une moins-value sur ces postes de dépense. De même, des optimisations techniques ont rendu inutile la mise en œuvre d'une dalle de protection au-dessus des nouveaux collecteurs d'eaux pluviales de la tranche ferme et tranche optionnelle 2, tandis qu'il ne s'est pas avéré nécessaire de renouveler le second réseau d'eaux pluviales reprenant les grilles de voirie de la RD12H.

Enfin, des prestations supplémentaires ont été mises en œuvre pour assurer une meilleure protection des nouveaux réseaux (optimisation de la configuration du DO créé pour éviter le débordement du réseau EU pendant la phase transitoire de mise en séparatif des réseaux chez les particuliers, création d'une chambre de comptage avec équipements de protection du réseau public d'eau potable pour une scierie), impliquant l'introduction de 10 prix nouveaux, sans incidence sur les délais du marché.

Au global, ces adaptations ont entraîné une moins-value sur le montant total du marché de 102 086,40 € HT, soit une diminution du montant initial du marché de 4,29%.

Le nouveau montant du marché serait ainsi porté à 2 277 880,10 € HT soit 2 733 456,12 € TTC. La répartition par tranches serait ainsi modifiée comme suit :

	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
TF	1 041 925,30 €	208 385,06 €	1 250 310,36 €
TO1	374 290,50 €	74 858,10 €	449 148,60 €
TO2	861 664,30 €	172 332,86 €	1 033 997,16 €

Compte-tenu des éléments présentés ci-dessus, il est proposé au Conseil d'Agglomération d'autoriser le Président de Haut-Bugey Agglomération à signer le projet de modification n°1 ci-joint.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles R. 2194-7 et R.2194-8 relatifs aux modifications de marché autorisées ;

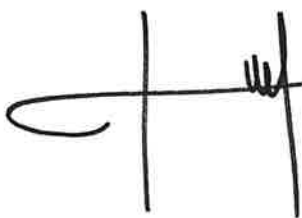
VU le projet de modification de marché N°1,

Le Conseil d'agglomération,
Par 58 voix pour,

- **APPROUVE** l'introduction de 10 prix nouveaux et la diminution du montant total du marché de 102 086,40 € HT, portant le montant total du marché à 2 277 880,10 € HT soit 2 733 456,12 € TTC.
- **AUTORISE** le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la modification de marché n°1.

Fait à Oyonnax, le 14 octobre 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT




La secrétaire de séance,
Mme Karine LIEVIN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Marché 2023-05 relatif aux travaux de mise en séparatif des réseaux
d'assainissement sur la RD12H à Maillat - Modification de marché n°1.

.....

Date de décision: 14/10/2025

Date de réception de l'accusé 17/10/2025
de réception :

.....

Numéro de l'acte : 141025_2025121

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251014-141025_2025121-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 18_MARCHE_2023_05_MAILLAT.pdf (99_DE-001-200042935-
20251017-141025_2025121-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT_N°18.pdf (21_RP-001-200042935-20251017-141025_2025121-
DE-1-1_2.pdf)
MARCHE 2023-05